



La réponse européenne à la crise du COVID-19

1. QUE PERSONNE NE SOIT OUBLIÉ

- La protection des plus vulnérables doit être la priorité actuellement. Il est crucial que l'UE coordonne des éléments aussi essentiels que la préparation, la capacité d'intervention et les réponses apportées par les États membres. L'UE doit aider les gouvernements des États membres à mettre en commun les bonnes pratiques et à soutenir les groupes et les personnes qui sont isolées socialement, les personnes déjà atteintes de certaines pathologies, les sans-abri, les personnes âgées et les populations qui, comme les Roms (la plus grande minorité ethnique de l'UE), sont marginalisées ou souffrent de discrimination et d'inégalités dans l'accès aux soins de santé ainsi que les détenus. Les personnes en situation de handicap doivent continuer à bénéficier d'une assistance personnelle et de soins.
- Des mesures ciblées doivent être prises pour protéger les sans-abri et pour apporter une aide financière aux ONG et aux autorités locales qui sont en première ligne.
- La Commission et les gouvernements doivent s'assurer que les informations liées à la santé et les informations générales liées à la sécurité publique sont présentées de manière claire et simple, y compris dans des formats accessibles et utilisables pour les personnes en situation de handicap.
- Nous ne devons pas oublier les personnes vulnérables, notamment les réfugiés et les demandeurs d'asile qui se trouvent coincés dans des conditions scandaleuses aux frontières de l'UE et qui devraient être immédiatement transférés dans des lieux sûrs situés dans les États membres de l'UE, où ils puissent eux aussi bénéficier de soins de santé, quel que soit leur statut de séjour.
- L'UE et les États membres doivent utiliser tous les instruments financiers disponibles pour soutenir les centaines de milliers de personnes qui ont perdu leur emploi ou leurs sources de revenus en Europe à cause de cette crise.
- Pour les personnes qui peuvent travailler à domicile, ainsi que les enfants et les étudiants qui doivent étudier et les autres qui doivent s'isoler, la Commission devrait s'assurer que les États membres appliquent les règles actuelles en matière de

télécommunications qui exigent que chacun ait accès à un service Internet haut débit abordable et adapté.

- Les politiques mises en place pour faire face à cette urgence sanitaire doivent inclure un volet liés à la protection des enfants et à l'égalité des sexes ciblé sur les régions où les femmes et les enfants sont particulièrement affectés par l'épidémie de coronavirus. Les services destinés aux victimes de violences, en particulier, doivent demeurer ouverts et accessibles. Les rapports faisant état de violences à caractère sexiste ne doivent pas être considérés comme moins importants ou négligés durant cette période. Les mesures spéciales doivent inclure le renforcement des lignes d'assistance, l'organisation de réseaux de soutien et une campagne d'information du public supervisée par la Commission pour informer les victimes et les témoins de violences domestiques au sujet de leurs droits.
- La solidarité européenne ne doit pas s'arrêter aux frontières de l'UE. Un continent aussi riche et développé que le nôtre devrait montrer l'exemple en aidant les autres pays à affronter le COVID-19 avec l'aide humanitaire nécessaire et les meilleures ressources médicales. L'UE doit s'efforcer de jouer un rôle de premier plan en matière de solidarité internationale.
- L'UE doit assurer le maximum de collaboration avec l'OMS et les autres organismes internationaux afin d'élaborer une réponse médicale efficace (coopération dans la recherche de vaccins etc.) et partager le fruit de cette recherche.
- Toute restriction des droits fondamentaux mise en place pour combattre l'épidémie de COVID-19 doit être aussi limitée que possible dans sa durée, et dans tous les cas efficace, nécessaire et proportionnée. La crise ne peut pas être utilisée comme un prétexte pour détruire la séparation des pouvoirs

constitutive de la démocratie. Les gouvernements doivent demeurer en capacité de rendre compte de leurs actions, et les pouvoirs extraordinaires doivent être exercés de bonne foi.

- Nous saluons et soutenons le communiqué publié par le Comité Européen de la Protection des Données concernant le traitement des données personnelles. Si des données anonymisées et agrégées, y compris provenant des réseaux de téléphonie mobile, peuvent être utiles pour évaluer l'efficacité des mesures de distanciation sociale, nous rejetons toute localisation individualisée basée sur ces données, celles-ci étant de toute façon trop diffuses pour localiser et retracer les contacts. Il faut en revanche augmenter massivement les capacités de tests, y compris grâce à une coordination à l'échelle de l'UE. Il est capital qu'une surveillance parlementaire démocratique soit mise en place avec une durée d'application clairement définie pour ces mesures d'urgence et qu'elles soient retirées progressivement en fonction de l'amélioration ou de la résolution de la crise du COVID-19.
- L'UE doit réagir contre les tentatives consistant à profiter de la situation d'urgence liée au coronavirus pour limiter la démocratie et faire taire les critiques visant les gouvernements autoritaires. La loi proposée par Viktor Orban visant à lui permettre de gouverner par décret, de simplement informer et non plus consulter le Parlement et de sanctionner sévèrement la diffusion de ce que le gouvernement considère comme de fausses informations est inacceptable. Nous enjoignons la Commission européenne à dénoncer clairement cette offensive autoritaire contre la démocratie hongroise, comme la Commission a défendu la démocratie en Pologne et en Roumanie contre des projets de loi inacceptables par le passé.
- Les actions mises en œuvre par les gouvernements et la Commission doivent rester soumis à l'examen rigoureux du parlement et de la population, également pour garantir qu'elles soient respectées en tant que mesures légitimes. Par conséquent, les parlements doivent trouver des manières de rester opérationnels tout en étant exemplaires dans leur suivi des recommandations de sécurité contre le coronavirus. Le Parlement européen montre comment le travail et le vote en ligne dans des cas urgents peuvent permettre de concilier la démocratie européenne avec l'état d'urgence imposé par le virus.

2. UTILISER LE MARCHÉ UNIQUE POUR SAUVER DES VIES

- Les gouvernements et les institutions de l'UE doivent coopérer au maximum pour garantir une réponse coordonnée, partager de manière proactive (y compris via l'utilisation de bases de données communes à l'UE) toutes les informations et l'expertise pertinentes pour garantir que les fournitures médicales, la nourriture et d'autres biens et personnels essentiels puissent franchir librement les frontières pour répondre aux besoins présents dans l'ensemble de l'UE.
- La Commission et les États membres doivent garantir non seulement la libre circulation du matériel et des équipements médicaux tels que les vêtements de protection, les kits de test et les respirateurs, mais aussi garantir une approche coordonnée à l'échelle de l'UE pour intensifier la production et la distribution là où elles sont le plus nécessaires. Cela pourrait inclure la mise en place accélérée de procédures d'approvisionnement communes et leur réquisition là où elles sont

nécessaires dans l'intérêt public.

- Les besoins en matière de lits hospitaliers doivent également être identifiés et l'approvisionnement géré de manière coopérative dans l'ensemble de l'UE afin que les pays ayant des capacités de réserve puissent aider les pays les plus en difficulté.
- La Commission doit suspendre ou ignorer, au moins pendant la durée de la crise, toutes les barrières commerciales ou douanières concernant la production et la distribution d'articles essentiels

à la gestion médicale du COVID-19 créées par les brevets sur les produits médicaux ou liées aux restrictions portant sur la recherche scientifique ou sur les dispositions stipulées dans les accords commerciaux.

- Si des mesures temporaires en matière de frontières peuvent être acceptables, sous réserve qu'elles soient appropriées, proportionnées et limitées dans le temps, elles ne doivent pas enfreindre les droits de libre circulation, en particulier le principe de non-discrimination. Les déplacements transfrontaliers des travailleurs frontaliers, en particulier des professionnels de santé et dispensant des soins aux personnes âgées mais aussi dans le secteur alimentaire (y compris les saisonniers agricoles) ne doivent pas être limités et leur couverture médicale doit être assurée. Par ailleurs, les mesures touchant les frontières ne doivent pas affecter le droit d'asile ni le droit au regroupement familial ou à la vie de famille, ni avoir pour résultat que les personnes ne soient pas autorisées à voyager pour rejoindre leur pays de résidence. Les frontières doivent rester ouvertes pour le commerce, en particulier pour l'approvisionnement en nourriture. Les contrôles doivent être accélérés afin que les produits frais ne s'abîment pas. Le besoin de saisonniers agricoles transfrontaliers pourrait devenir encore plus urgent si, comme beaucoup l'envisagent, il faut s'attendre à une deuxième vague de COVID-19 coïncidant avec la période des récoltes.
- Tant que la situation caractérisée par de longues queues et l'interdiction d'entrer à certaines frontières entre les États membres et entre ceux-ci et les pays tiers n'est pas maîtrisée, toutes les exportations d'animaux vivants vers des pays non membres de l'UE et tous les transports d'animaux vivants dans le cadre de déplacements excédant huit heures entre les États membres doivent être suspendus.
- L'UE et ses États membres doivent s'assurer que toutes les barrières au niveau européen affectant les règles du marché unique et de l'Union économique et monétaire soient rapidement identifiées et supprimées pour permettre l'adoption de mesures nationales raisonnables, par exemple le report ou l'abaissement temporaire des taxes, des intérêts sur les prêts, des loyers, des factures de gaz, d'eau, d'électricité et autres frais fixes – de manière à atténuer le coût financier pour les individus et les entreprises (en particulier les PME).

3. LES BUDGETS DE CRISE DOIVENT ALLER DANS LE SENS DE L'INVESTISSEMENT, PAS DE L'AUSTÉRITÉ

- Ce dont les gens ont le plus besoin à l'heure actuelle, c'est d'être rassurés quant au fait que les dirigeants politiques (à l'échelle nationale comme locale) et les institutions de l'UE, vont, ensemble, faire « ce qu'il faut ». Nous appelons ces autorités à engager une réflexion innovante en dehors des limites institutionnelles auto-imposées et à faire preuve de courage et de créativité pour trouver et fournir les moyens médicaux, sociaux et économiques qui permettront de surmonter l'épidémie de COVID-19.
- L'Initiative d'investissement en réponse au coronavirus proposée par la Commission est bienvenue mais les institutions de l'UE et les États membres doivent aller encore plus loin. Ils doivent trouver et déployer en urgence chaque cent du budget non alloué de l'UE et mobiliser tous les fonds non engagés du budget de l'UE – que ce

soit dans le cadre de la politique agricole commune, des Fonds de cohésion, du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation ou du Fonds social européen pour répondre aux besoins médicaux, sociaux et économiques de la lutte contre le COVID-19. Les besoins des pays se trouvant déjà dans une situation économique difficile avant le COVID-19 doivent faire l'objet d'une attention particulière.

- Les institutions de l'UE doivent agir rapidement pour permettre un renforcement significatif des programmes et des fonds mobilisés dans le cadre de la réponse européenne à la crise du COVID-19. Le budget de l'UE pour 2020 inclut des marges et des instruments de flexibilité dont le total s'élève à plus de

4 milliards d'euros, lesquels doivent être mobilisés en urgence. Aucune région de l'UE ne doit être laissée pour compte.

Les institutions de l'UE doivent agir rapidement et adopter avant la pause estivale une révision à la hausse du règlement sur le CFP afin de permettre un renforcement significatif des programmes et des fonds mobilisés dans le cadre de la réponse européenne à la crise du COVID-19.

- Les institutions de l'UE doivent se mettre d'accord sur un « cadre financier pluriannuel » qui fixe les limites du budget de l'UE sur le long terme et accepter la nécessité, pour que l'UE ait la résilience globale dont la crise a révélé l'importance cruciale, que le budget global représente 1,3 % du PIB.
- L'UE doit garantir plus de visibilité et de prévisibilité pour le budget de l'année prochaine avant l'été, soit en se mettant d'accord sur le prochain CFP au niveau susmentionné soit en adoptant un plan d'urgence afin d'éviter une suspension générale des programmes de l'UE fin 2020.
- Il est capital que le Mécanisme européen de stabilité accorde immédiatement des lignes de crédit préventives aux pays qui cherchent le sollicitent en conséquence des difficultés financières causées par le COVID-19. Étant donné la nature totalement inédite de la crise actuelle, ces fonds ne doivent pas être soumis à des conditions fiscales.
- Les États membres qui sont le plus gravement touchés, comme l'Italie, doivent être aidés financièrement sans avoir à emprunter et sans devoir se conformer à des conditions dangereuses politiquement. Les gouvernements et les institutions de l'UE devraient travailler ensemble de toute urgence à mettre en place des euro-obligations permettant de lever les fonds nécessaires pour financer les politiques de santé et de reprise.
Les États membres de l'UE devraient se mettre d'accord sur un apport de capital significatif à la Banque européenne d'investissement pour que celle-ci puisse mettre à contribution ses ressources substantielles afin d'atténuer l'impact économique du COVID-19. Cela inclurait la création d'une nouvelle ligne de crédit de la BEI pour garantir une liquidité permanente aux petites et moyennes entreprises.
- Il est possible d'apporter une aide supplémentaire aux PME en modifiant les règles relatives aux marchés publics pour permettre aux entreprises locales d'avoir la préférence dans les appels d'offres publics.
- La crise a de nouveau mis en exergue que l'UE, et la zone euro en particulier, manquait des outils de gouvernance économique qui permettent de transférer les fonds là où ils sont nécessaires pour stabiliser les conditions économiques. Il est par conséquent primordial que les réformes en cours de la gouvernance de l'Union économique et monétaire (UEM) prennent en compte le besoin de stabilisation. Ces réformes incluent l'instrument budgétaire de convergence et de compétitivité, ainsi que des considérations en vue d'un système de réassurance pour les régimes nationaux de sécurité sociale.
- La solidarité, qui passe par le soutien financier, doit également être étendue à nos voisins, notamment les pays des Balkans occidentaux qui se préparent à rejoindre l'UE à l'avenir. Étant donné les efforts de propagande agressifs de la Russie et de la

Chine pour exploiter la pandémie de COVID-19 dans le but de fragiliser l'UE et de propager la méfiance au sein de la population locale à l'égard de celle-ci, il est crucial de contrer ces discours et de communiquer effectivement au sujet du soutien financier, technique et médical apporté par l'UE.

- Il est aujourd'hui capital que le « Mécanisme européen de stabilité » – le fonds mis en place à cette fin – accorde immédiatement ses lignes de crédit préventives aux pays qui pourraient être confrontés à de graves difficultés financières. Ces fonds ne doivent pas être sujets à des conditions « d'austérité » comme cela a été le cas par le passé. Il est également fondamental de mettre en place un système de prêt sans intérêt pour les régimes nationaux de sécurité sociale afin de compenser la réduction des heures de travail, que ce soit pour les employés ou les indépendants, ainsi que pour les travailleurs touchés par des licenciements temporaires.
- La crise du COVID-19 a mis en évidence l'importance cruciale de systèmes de santé publique bien financés et coordonnés, gratuits et universellement accessibles. Cela ne devrait jamais être oublié au moment d'établir, au niveau européen et national, les priorités qui affectent les conditions de financement et de travail dans ces biens publics primordiaux.

4. NOUS DEVONS CONSTRUIRE UN AVENIR MEILLEUR

- Nous devons tirer les principaux enseignements de la crise actuelle et travailler ensemble à mettre en place rapidement tous les moyens nécessaires à l'échelle européenne, nationale et internationale pour affronter avec confiance de telles crises à l'avenir.
- La crise du COVID-19 a montré que nous avons besoin de davantage, et non pas de moins d'Europe. Nous sommes convaincus que, aujourd'hui plus que jamais, la Conférence sur l'avenir de l'Europe doit aboutir à des réformes de l'Union et de ses mécanismes de prise de décision. L'UE doit avoir les moyens de décider et d'agir de manière cohérente et solidaire lorsque des crises surviennent.
- Nous pensons que cette crise devrait inciter nos dirigeants à repenser notre modèle socio-économique afin de le rendre plus résilient face aux menaces systémiques – qu'elles soient d'origine environnementale, médicale, économique ou sociétale. Nous devons reconstruire nos systèmes de sorte qu'il prennent en compte les limites planétaires tout en fournissant les services publics essentiels et bien financés ainsi que les autres moyens permettant de garantir une société juste et résiliente.
- Le COVID-19, la grippe aviaire, le SRAS, le MERS, sont toutes des maladies apparues lorsque les virus sont passés des animaux aux humains. L'interface entre les humains et les animaux doit être au centre d'une collaboration internationale de grande ampleur pour garantir des améliorations qui réduisent le risque de futures épidémies.
- La crise a montré à quel point nous dépendons tous du travail exceptionnel de catégories professionnelles souvent mal rémunérées et surchargées de travail dans les hôpitaux, les magasins et les établissements de santé (composées en majorité

de femmes) et que beaucoup travaillent en contact direct avec les autres malgré le risque de contamination. Nous ne devons pas oublier la contribution de ces personnes lorsque la crise actuelle sera passée et nous devons leur témoigner notre gratitude en assurant l'amélioration de leurs conditions de travail.

- La lutte contre le changement climatique et la perte de biodiversité représente un énorme potentiel de création d'emplois et de développement économique qui peut aider l'économie de l'UE à se relever du choc provoqué par le COVID-19. En plus de pourvoir aux besoins urgents sur le court terme, les fonds au niveau de l'UE (qu'ils proviennent du budget de l'UE, du MES ou de la BEI) devraient être massivement augmentés et utilisés pour financer un Plan d'investissement pour la reprise écologique à l'échelle de l'UE qui dépasse, en termes d'ambition, l'actuel Plan d'investissement pour une Europe durable.